



Assurance R.C.P.
GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

Muncq-Nieurlet le 28 septembre 2022

NOTICE D'INFORMATION Randonnée et tourisme à Soultzeren (du 24 juin au 01 juillet 2023- 8j/7 nuits)

□ La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 40 au minimum, 59 au maximum.

Dates : du samedi 24 juin au samedi 1 juillet 2023.

Déplacements : autocar de grand tourisme. Calais/ Soultzeren aller- retour (départ chez Guy Portal)

PROGRAMME :

Jour 1 : Votre région – Soultzeren

- Arrivée à Soultzeren en fin d'après-midi.
- Accueil par l'équipe du village de vacances.
- Apéritif de bienvenue puis dîner.

Jour 2 : Randonnée dans les vignobles

- "Dans les vignobles autour de Turckheim"
- **Nombre de km** : 6 km ou plus | **Dénivelé** : 200 m
- Découverte des vignobles suivie de la visite de la cave Katzenthal et d'une **dégustation**. Retour à travers les vignes pour rejoindre le village de Turckheim. Passage par Kaysersberg (randonnée à définir avec le guide selon niveau du/des groupes)
- Déjeuner panier repas.

Jour 3 : Randonnée « sentier des Roches »

- "Le sentier des Roches"
- **Durée** : 4h30 à 6h | **Dénivelé** : 250 à 700 m | **Nombre de km** : 8 à 15 km

Association en co-organisation avec le Comité départemental de la randonnée pédestre du Pas de Calais bénéficiaire de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Itinéraires prestigieux sur des sentiers taillés dans la roche à travers une des dernières forêts, pour aboutir dans le Frankenthal, joyau des cirques glaciaires.
- **Déjeuner marcaire en ferme auberge**

Jour 4 : Randonnée – Riquewihr

- **Randonnée en matinée** (à définir)
- Déjeuner panier repas
- Visite libre de Riquewihr et Ribeauvillé (*sans accompagnateur*)

Jour 5 : Randonnée « lac des truites » – « Munster »

- **"Le lac des truites"**
- **Durée : 3h | Dénivelé : 250 m | Nombre de km : 6 km**
- Un des sites les plus remarquables des Hautes Vosges au caractère alpin très marqué. Découverte des tourbières et leurs richesses naturelles. Quelques passages un peu raides à la descente.
- Déjeuner au village de vacances.
- **"Autour de Munster"**
- **Durée : 3h | Dénivelé : 200 m | Nombre de km : 5 km**
- Balade au cœur de la vallée de Munster, son patrimoine et visite d'une fromagerie au retour.

Jour 6 : Journée repos chauffeur, sans accompagnateur

- Randonnée organisée par vos soins au départ du village vacances
- Déjeuner au village de vacances ou panier repas, à définir avant votre arrivée
- Détente au village vacances pour profiter de ses infrastructures

Jour 7 : Colmar – Haut Koenigsbourg

- **Visite guidée de Colmar**
- Déjeuner panier repas
- Visite du **Château du Haut Koenigsbourg**, château du XIIème siècle qui domine la plaine d'Alsace, restauré au début du XXème siècle à la suite de la guerre de trente ans (*sans accompagnateur*)

Jour 8 : Sultzereen – Votre région

- Départ après le petit-déjeuner.

L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourrait être modifié selon organisation et conditions météo

HEBERGEMENT :

Adresse : Village de vacances VTF « Les Fougères » 1 Chemin Ober Eck 68140 Sultzereen Munster

- **L'hébergement en chambre double** avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- **La pension complète** (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du jour de votre départ, incluant au moins **un dîner régional** pendant votre séjour
- **Les visites prévues au programme et droit d'entrée**
- **Les déjeuners à l'extérieur** prévus au programme (boissons incluses)
- **Les animations de soirées** (sauf le samedi)
- **L'accès à toutes nos infrastructures**
- **Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans séjour** pour tout séjour de 5 nuits min



COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **705 €** par personne pour 40 inscriptions et **675€** pour 50 inscriptions, prix hors assurance, ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle dans la limite des places disponibles : 133€. Nombre limité.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- L'encadrement des randonnées par deux accompagnateurs diplômés.
- Les visites suivant le programme
- L'animation des soirées.
- Le transport aller et retour et sur place (Jeudi sera la journée de repos du conducteur)

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier et du dernier jour.
- Les dépenses personnelles-
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 01octobre 2022.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 20 octobre 2022. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances qui sera joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Paiement par chèques ou virements bancaires libellés à l'ordre de Les Randonneurs de Muncq Nieurlet

(Chèques vacances acceptés) :

Acompte de 100 € uniquement par chèque, à la préinscription encaissé le 15 novembre 2022.

Association en co-organisation avec le Comité départemental de la randonnée pédestre du Pas de calais bénéficiaire de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

5 chèques de 110 € encaissés les 8 : décembre 2022, janvier, février, mars, avril, le solde sera encaissé le 8 mai 2023

Primes d'assurance (facultatives) à souscrire lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 26/02/2023 : retenue de 100€.

-Annulation faite entre le 26/02/2023 et le 26/04/2023 : retenue de 50 %.

-Annulation postérieure au 26/04/2023 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site <https://pas-de-calais.ffrandonnee.fr/> chapitre Séjours ou sur demande par mail à l'adresse de l'association